

Maîtriser droits et devoirs du/de la collaborateur·trice d'él·u·e

Point fort de cette formation

La triple expérience du formateur·trice, ayant été collaborateur·trice, él·u·e et dans les services, lui permet de répondre aux questions de chacun·e

Objectif principal

Connaître le statut de collaborateur·trice, souvent mal connu, afin d'être en mesure de faire valoir ses droits auprès des él·u·es et des services, mais aussi de bien connaître ses obligations.

Objectifs opérationnels

- Identifier les règles particulières du statut de collaborateur·trice.
- Analyser la relation possible aux él·u·es et aux services que ces droits et devoirs conditionnent.

Contenu

Le statut de collaborateur·trice

- Approche juridique.
- Droits et devoirs.
- La question des indemnités : rémunération, avantages en nature, frais de représentation.

La relation avec l'él·u·e

- La prise de fonction : comment passer de militant·e, agent...à salarié·e d'un groupe politique ?
- Respecter ses obligations, faire valoir ses droits.
- Le cas particulier du/de la collaborateur·trice de groupe.

Quelles relations possibles avec les services ?

- L'administration : une structure pyramidale.
- Les outils pour accéder à l'interlocuteur·trice pertinent·e.



Méthode pédagogique et pré-requis

- Formation tous niveaux, qui nécessite pas de pré-requis.
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, d'illustrations et d'échanges afin d'identifier les bonnes pratiques.
- Les stagiaires seront évalués par questionnaire, en début et fin de formation, afin de mesurer l'acquisition des savoirs.

Format

Formation déclinable en 3 ou 6 heures, avec un temps de questions/réponses sur des éléments spécifiques au cas de chacun·e.

Public cible

Collaborateur·trices d'élu·es de tous niveaux de collectivités locales travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter [le référent](#) Cédis.

Inscriptions

Pour les élu·es :
[modalités de financement et d'inscription](#) .

Pour les agents de la fonction publique, les salarié·es, ou autres :
[modalités de financement et d'inscription](#) .

